mains de tout jeunes enfants qui savent lire. Les marchands de journaux nous disent qu'ils sont obligés d'accepter cette littérature de camelote avec leur approvisionnement hebdomadaire d'autres publications. Même les efforts tentés par les parents et les bibliothèques en vue de fournir de bonnes lectures aux enfants n'empêchent pas nos enfants d'obtenir et de lire ces publications dégradantes, que, dans bien des cas, ils ne choisissent pas eux-mêmes. Il faudrait empêcher ces livres d'atteindre les kiosques de journaux, afin de les faire disparaître des lectures dites "comiques" en vogue au Canada aujourd'hui.

Mme ISABEL SMALLER,

secrtaéire.

Voici le texte d'une déclaration reçue du Rev. Canon W. W. Judd, M.A., D.D., D.C.L., du *Department of Christian Social Service* de l'Église d'Angleterre au Canada, déclaration dont nous sommes fort reconnaissants.

Le 17 juin 1952.

A l'honorable président et aux honorables membres,

Le Comité du Sénat chargé de faire enquête sur les publications et images répréhensibles:

Nous, membres de cet organisme de l'Église d'Angleterre au Canada, nous nous sommes intéressés à la nomination de votre Comité institué aux fins d'étudier le danger de la littérature ordurière si abondante.

Comme nous ne tiendrons pas de réunion officielle dans un avenir rapproché, nous ne présentons pas de "mémoire" dans les règles, mais je fais la présente déclaration à titre de secrétaire général, connaissant bien l'opinion des membres et même de tout le Conseil. Nous avons étudié cette question à maintes reprises depuis quelques années.

Je m'adresse donc à vous, appuyé dans une certaine mesure par les autorités religieuses.

1

- (1) Je suppose que vous vous occupez surtout des publications qu'on peut appeler "ordurières" ou "pornographiques" ou "obscènes", des publications qui font la part trop large aux questions de sexe ou de perversion sexuelles. Si je comprends bien, vous ne vous occupez pas des histoires de crime et autres semblables.
- (2) D'après vos instructions, je suppose que vous examinerez les points suivants:
 - a) Les magazines à bon marché qui publient des nus ou demi-nus ou des satires, des historiettes et des farces suggestives.
 - b) Les magazines qui publient des nus ou des reproductions de nus, dont quelques-uns peuvent être respectables du point de vue artistique, mais dont plusieurs, en vérité, sont publiés dans un but de lucre en excitant l'intérêt sexuel. Certains de ces magazines contiennent des articles écrits dans un style très habile et équivoque et conçus de façon à laisser croire qu'ils traitent d'art véritable ou d'idées saines ou d'hygiène corporelle, alors qu'en réalité ils ne font que cacher le but réel qu'ils poursuivent, c'est-à-dire provoquer et stimuler l'activité sexuelle.
 - c) Les annonces qui s'insinuent parfois dans de bons magazines et parfois dans les quotidiens, mais qui se trouvent en abondance dans les magazines décrits aux alinéas a) et b). Une grande partie de ces annonces décrivent d'autres livres et magazines ainsi que des appareils intéressant d'une façon ou d'une autre le sexe et les relations sexuelles. Nombre de ces annonces sont rédigées en termes licencieux très suggestifs.